



## Compte-rendu Conseil de quartier Prévert 16 novembre 2018

### Collège Habitants :

Présents : M. ALAMAMY, Mme BOULARD, M. CIRODE, M. DESGRANGES, M. FRAIX, M. MICHOT, M. NEUT  
Excusés : M. GARNIER  
Absents: M. DEVINAT, Mme LONDY, M. VALENTINO

### Représentant du monde professionnel coopté :

Excusée : Mme ROUSSELOT

### Collège élus :

Présents : M. PERIDON (Vice-Président), Mme BREDAS  
Excusés/ Absents : M. HAMDANI, M. SAMINGO, M. GUILBOT

### Administration : MME LACOMBE-CORDIER

En préambule, retour de la présence des conseils de quartier à la fête des associations : ambiance chaleureuse, beaucoup de discussions avec les habitants et forçement des questions...

Présentation par la mairie avec la présence de M. BORNE, responsable du service jeunesse, des festivités de l'été 2019. Il souhaite l'avis des membres habitants et si le collège habitants a des idées, les mettre par écrit sur le formulaire « fiche action projet estivales 2019 » fournit pendant la séance.

Les Estivales se dérouleront tous les jeudis des mois de juillet et août (sauf le 15 août) entre 14h et 21h maximum. Un temps fort est prévu dans chaque quartier.

Le collège habitant salue cette dynamique et réfléchira à d'autres idées.

Le collège habitant annonce vouloir poursuivre pour 2019 le tournoi de pétanque et peut être lancer un second projet.

### **Passage piétons rue Picasso entre les futurs logements et APF France handicap : il n'est pas facile de traverser à cet endroit, les voitures doublent les bus. Ne peut-on pas imaginer des feux tricolores temporaires commandés à la demande du piéton ?**

Pour la mairie, installer des feux est impossible. Les proches constructions engendrent des soucis et cela va durer jusqu'à la fin de tous les travaux. Ce n'est qu'à la fin de ces travaux que des aménagements seront fait comme par exemple, la rue du Multien qui sera prolongée et mise en sens unique.

Pour les membres du collège habitants, le gros défaut est le trottoir coupé rue Picasso qui pousse les habitants à traverser au niveau du bus et à retraverser au niveau du Centre Commercial des 2 coupoles. La solution que propose le collège habitant est de demander au constructeur du bâtiment sis rue Picasso de réduire son emprise, voire de la supprimer, afin de rendre le trottoir accessible.

Il est compliqué de réduire les emprises de chantier pour des raisons de sécurité, mais la mairie va néanmoins réfléchir à cette solution et apportera une réponse ultérieurement.

**Dégradations et nuisance au niveau du bassin de rétention d'eau rue Mallarmé et Eluard.**  
**Après le bruit, les joutes verbales, dixit le compte rendu du dernier conseil de quartier du 21/06/2018 nous sommes arrivés à l'incendie le 28 septembre du bosquet au bord de l'étang avec heureusement l'intervention des pompiers car des flammèches commençaient à atteindre les jardins des riverains (15 et 17 rue Eluard). Le conseil de quartier souhaite que cela s'arrête par une intervention de la police et des services sociaux ainsi que de l'agglomération Grand Paris Sud (GPS) pour l'entretien – pas fait - des bosquets, barrières de l'étang...**

Les habitants ont été reçus par le maire le 17 octobre en mairie et le maire s'est déplacé en personne sur place. Il a été décidé :

- de condamner la partie où cela a brûlé.
- que l'agglomération GPS interviendra prochainement pour débroussailler et entretenir l'ensemble de la retenue d'eau.

Le CQ habitant prend note et sera vigilant à toute autre dégradation sur le site. Il rappelle que le groupe de jeunes appartient au quartier et qu'ils vont dans les écoles aux alentours et serait judicieux de les faire suivre par le service prévention de la ville.

**Est-ce que l'agglomération GPS a décidé d'une date de fermeture de la médiathèque ludothèque et pendant combien de temps ?**

**Le collège habitant est conscient de la complexité de cette situation mais insiste sur la nécessité pour les Combs-la-Villais de bénéficier du maintien d'un service public de prêt durant les travaux.**

**Les Combs-la-Villais sont déjà touchés par la fermeture de la piscine et la fermeture de la médiathèque ludothèque serait une double peine...**

Suite à une réunion entre la mairie et l'agglomération (la médiathèque relève de la compétence de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) la fermeture se fera vers l'été 2019 (pour des travaux qui débuteront à l'automne 2019 pour un an environ).

Durant l'été la médiathèque assurera ses activités hors les murs. A partir de septembre 2019 :

Une médiathèque sera installée dans le hall de la coupole et la cafeteria via des box mobiles.

Une médiathèque mobile poursuivra ses activités dans les écoles et auprès des seniors,...

**Puisque les membres de la Police Municipale vont être armés, quelles seront leurs prérogatives ? Est-il envisagé dans ce contexte qu'une caméra embarquée (voiture ou sur le policier) puisse être déclenchée lors d'une intervention sur individu par ex.**

Les prérogatives ne changent pas. Les agents porteurs d'une arme suivent une formation pratique et juridique avec une aptitude médicale et psychologique validée par le préfet. Tout cela est très long et très encadré et il faudra attendre fin 2019 pour voir les 1<sup>ers</sup> policiers armés. Toutes les polices municipales de Seine et Marne seront armées à terme. Les policiers ne seront pas pourvus de caméra.

**Pourquoi n'y a-t-il pas de classe ULIS à Combs la ville pour le niveau primaire ?**

Les classes ULIS sont des classes du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>eme</sup> degré et dépendent de l'éducation nationale. Il y a une classe à l'école Sommeville avec des enfants qui n'ont pas le même âge. Cette classe a une capacité d'accueil de 12 places. Les enfants qui intègrent la classe ULIS y demeurent jusqu'à la fin de l'élémentaire sauf si leur projet de scolarisation évolue avant le CM2.

**Rue de la Polynésie présence de musaraignes qui passent par les boxes et arrivent dans les maisons. La mairie a été contactée et il a été répondu : prenez contact avec le CTM pour avoir du matériel pour dératiser.**

**Qui doit faire la demande ? Le syndic ? Le président du conseil syndical ? Chaque individu ? Est-ce que le CTM intervient ?**

Le CTM et la mairie n'interviennent pas. Il faut voir avec le bailleur ou syndic

**Suppression de la taxe d'habitation : quelles conséquences pour les Combs-la-Villais en 2018 et les années suivantes (notamment sur un retentissement sur les autres taxes locales et intercommunales) ?**

La suppression de la Taxe d'habitation a été décidée par le Gouvernement.

C'est une recette importante pour le budget des communes qui est de plus en plus contraint.

Les communes seront, d'après les déclarations gouvernementales, compensées intégralement de la perte de la recette correspondante.

Le Maire de Combs-la-Ville s'est engagé à ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat. Les taux d'imposition ont d'ailleurs été maintenus depuis 2001 après avoir diminué chaque année durant 6 ans entre 1995 et 2001.

Les recettes fiscales, comme toutes les autres recettes (subventions, dotations, produits des services (ex : repas, accueils etc.), alimentent le budget communal afin d'assurer tous les services à la population et de dégager le maximum d'auto financement pour les investissements.

**Dans le règlement intérieur de l'accueil péri-scolaire et extra-scolaire, il est écrit à l'article VI : "De plus, à compter du mois de septembre 2018, les familles pourront bénéficier de 3 jours de non facturation par an (toute prestation comprise) en cas d'absence sans justificatif à condition d'en faire la demande via le portail famille ou par courrier dans les 7 jours qui suivent l'absence de l'enfant. Au-delà de ce nombre, un justificatif sera demandé."**

**Question : les 3 jours de non facturation en cas d'absence de justificatif, s'appliquent-ils par enfant ou par famille ?**

Il s'agit bien de 3 jours par enfant.

**Y a-t-il un plan de circulation sur la ville qui est, à présent, envisagé ? Y a-t-il de nouvelles voies de circulation de prévues ? (au niveau du quartier Prévert, on pense à l'accès des nouveaux logements des 2 coupoles ou à la zone de l'Écopole)**

Il n'y aura pas de nouvelles voies ouvertes sur la zone des nouveaux logements des 2 coupoles. Dans cette zone la rue Multien formera un U permettant ainsi aux véhicules d'entrer par une extrémité de la voie et de sortir par l'autre extrémité (circulation à sens unique).

Présentation des schémas du site de l'Écopole (la voie de desserte existe déjà, il s'agit de la rue Albert Einstein) et de la rue du Multien.

**Une place pour les personnes titulaires d'une carte de stationnement pour personne handicapée a été demandée par la police municipale devant l'école La noue. Où en est-on ?**

Il existe déjà une place PMR mais elle est neutralisée en raison du plan Vigipirate.

**Installation d'Engie au gaz naturel comprimé et azote : Est-ce une installation classée ? Est-ce un site SEVESO ?**

Ce n'est pas un site SEVESO.

**Questions diverses :**

Signalement de deux barrières qui empêchent le passage à l'angle de la rue de la Théroouane avec l'avenue Jean Jaurès

Signalement d'un trottoir saillant avenue de Quincy à l'angle avec la rue Cherbuliez en entrant dans le petit rond-point.

Le maire-adjoint  
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice président,

Frédéric PERIDON

Eric ALAMAMY